



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
SUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No 2020-03 ADOPTÉ LE
17 SEPTEMBRE 2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 86-16

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation du 10 septembre 2020, le conseil a adopté le **second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 86-16** afin d'autoriser certains usages dans la zone 400.
2. Ce second projet de règlement n'a pas fait l'objet de modifications par rapport au premier projet de règlement.
3. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les articles 1 et 2 du règlement ont pour effet d'autoriser les usages « garages de réparation » et les usages « public et semi-public de communauté » dans la zone 400. Une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone visée et des zones contiguës à celle-ci.
4. Pour être valide, toute demande doit :
 - ✓ indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
 - ✓ être reçue au bureau de la municipalité, au 452, rue Principale, Authier-Nord, au plus tard le 26 octobre 2020 ;
 - ✓ être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité au 452, rue Principale, Authier-Nord, aux heures normales de bureau.
6. Toutes les dispositions du second projet de règlement 2020-03 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 452, rue Principale, Authier-Nord, du lundi au jeudi, de 8h30 à 14h30. Un résumé de ce second projet de règlement peut également y être obtenu, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

Zones visées : 101, 102, 201, 202, 203, 205, 300 et 400 tel qu'illustré en vert à l'Annexe.

Donné à Authier-Nord, ce 15 octobre 2020

Élise Gagnon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élise Gagnon, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public annonçant « Aux personnes intéressées qui ont le droit de signer une demande de participation à un référendum » aux endroits fixés par le conseil.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 15 octobre 2020.



Élise Gagnon
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ZONES VISÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-03 (EN VERT)

